

## GRILLE TARIFAIRE INDICATIVE (Tarifs au 1<sup>er</sup> Février 2026)

### Frais de gestion

Heures / Nuits	Montant des frais de gestion
Moins de 10h	Forfait plancher de 35,00 €/mois
De 11h à 240h par mois	<b>3,50 €/heure</b>
Forfait « jour » (au-delà de 240h/mois)	Frais de gestion plafonnés à 240h
Nuit	<b>9,39 €/nuite</b>
Forfait « nuits » (si forfait « jour »)	Frais de gestion plafonnés à 20 nuits/mois

+ une adhésion annuelle de 36 €

### Coût horaire\*

Heures	Tarif horaire	Dont salaire net** (CP inclus)	Dont charges sociales	Dont frais de gestion
De 11 à 240h/mois	22,41 €	12,37 €	6,54 €	3,50 €

De 1h à 9h/mois, le forfait mensuel de 35,00 € de frais de gestion s'applique. Exemple :

4h/mois	27,66 €	12,37 €	6,54 €	8,75 €
8h/mois	23,29 €	12,37 €	6,54 €	4,38 €
Nuit	99,11 €	58,74 €	30,98 €	9,39 €

Au-delà de 240h, les frais de gestion sont plafonnés.

\* pour une personne exonérée d'une partie des cotisations patronales de sécurité sociale au titre de l'APA, d'une carte d'invalidité à 80%, de la PCH. En dehors de ces justificatifs, les cotisations sociales sont progressives (personnes âgées de + de 70 ans), ou alors vous pouvez bénéficier d'une exonération forfaitaire. Merci de nous contacter pour plus de précisions.

\*\* Les tarifs sont appliqués sur la base d'hypothèses de rémunération de l'intervenant (salaire brut de base de 14,45 €/h, ou 68,64 €/nuite), de cotisations sociales (taux en vigueur) standards moyens.

Les samedis, dimanches et jours fériés sont majorés de 25%.

### Frais de transports

Les intervenants à domicile justifiant d'un abonnement de transports en commun voient leur abonnement pris en charge à hauteur de 50% (si emploi à mi-temps ou temps plein).

En dessous d'un mi-temps, l'abonnement est pris en charge au prorata des heures travaillées.

### Frais kilométriques

Si votre salarié utilise son véhicule personnel pour réaliser des trajets pour votre compte (courses, accompagnement à des rendez-vous médicaux...), les kilomètres lui sont dédommagés suivant le barème fiscal.

Si le salarié est amené à conduire un véhicule (le sien ou n'importe quel autre) dans le cadre de ses fonctions, il bénéficie d'un supplément de rémunération prenant la forme d'une prime forfaitaire de 2€ bruts/mois.

### Aides financières

Pour financer une partie de votre aide à domicile, vous pouvez bénéficier de aides selon des conditions précises : APA, PCH.

Nos services ouvrent également le droit au crédit d'impôt.



diverses

**Pour plus de renseignements sur nos tarifs et sur les aides précitées, contactez-nous !**

**Devis GRATUIT quel que soit le montant, et sans engagement**

**Tél. : 02 99 33 02 45 ou 02 99 54 91 27**